



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

### Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

## MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction .....	1-2
II. Appui apporté à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières	
a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 1) .....	3-10
b) Conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2).....	11-12
c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 3) .....	13-18
d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4).....	19-24
III. Examen du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières .....	25-29
IV. Indications que la Commission est invitée à donner .....	30

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. INTRODUCTION

1. À sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, en 2021, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) s'est penchée sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières<sup>1</sup> (le Plan d'action mondial). La Commission a invité les pays à déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial, à contribuer, par l'intermédiaire de leurs points focaux nationaux, à l'élaboration et à la mise à l'essai du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, et à continuer de communiquer des données sur ces ressources. De plus, elle a encouragé les pays à continuer d'intégrer les ressources génétiques forestières aux mesures de plus grande ampleur et plus globales consacrées à la gestion durable des forêts, ainsi qu'aux mesures relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le domaine des forêts, et à déterminer si des actions spécifiques et stratégiques liées aux ressources génétiques forestières devaient être entreprises<sup>2</sup>.

2. Le présent document résume les activités qui ont été menées par la FAO depuis la dernière session de la Commission pour appuyer, en collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Les activités sont regroupées en fonction des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial, afin que la Commission les examine. Le document intitulé *Second Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources*<sup>3</sup> (Deuxième Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières) (le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre) résume les efforts déployés au niveau national pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial, sur la base des rapports nationaux communiqués à la FAO. On trouve également dans le présent document une proposition de processus pour l'examen du Plan d'action mondial, qui fait suite aux conclusions du projet de *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*<sup>4</sup> (le Deuxième Rapport).

## II. APPUI APPORTÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION, L'UTILISATION DURABLE ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

### a) Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 1)

3. La conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières reposent sur la disponibilité d'informations et de connaissances fiables concernant les arbres et les autres plantes ligneuses qui se trouvent dans les forêts, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ces espèces poussent naturellement ou sont plantées. La première édition du rapport intitulé *L'État des ressources génétiques forestières dans le monde*<sup>5</sup> a montré que la disponibilité des informations concernant les ressources génétiques forestières variait considérablement selon les pays et qu'il était crucial de disposer d'informations supplémentaires précises sur les ressources génétiques forestières qui soient agrégées aux niveaux régional et mondial. Le Plan d'action mondial appelle donc à améliorer la disponibilité des informations concernant ces ressources ainsi que l'accès à ces informations aux niveaux national, régional et international.

### Suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial

4. À sa 16<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission a adopté les cibles, indicateurs et moyens de vérification relatifs aux ressources génétiques forestières devant servir d'outils d'évaluation pour le

---

<sup>1</sup> FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome. <http://www.fao.org/3/i3849f/i3849f.pdf>.

<sup>2</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 62.

<sup>3</sup> CGRFA-19/23/8.3/Inf.1.

<sup>4</sup> CGRFA-19/23/8.2; CGRFA-19/23/8.2/Inf.1.

<sup>5</sup> FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ainsi qu'un calendrier de suivi<sup>6</sup>. Le processus de communication d'informations pour le document intitulé *First Report on the Implementation of the Global Plan of Action for the Conservation, Sustainable Use and Development of Forest Genetic Resources* (Premier Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières) a eu lieu en 2017-2018. La FAO a présenté le rapport lors de la 17<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission, en 2019<sup>7</sup>.

5. L'élaboration du Deuxième Rapport sur la mise en œuvre<sup>8</sup> a commencé en juin 2019 et a coïncidé, tel que convenu par la Commission, avec celle du *Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde*<sup>9</sup>. On trouvera des informations supplémentaires sur l'élaboration des deux rapports dans le document intitulé *Preparation of The Second Report on the State of the World's Forest Genetic Resources*<sup>10</sup> (Élaboration du Deuxième Rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde). En avril 2023, 73 pays au total avaient communiqué des données et des informations au moyen du questionnaire en ligne établi en vue de l'élaboration du Deuxième Rapport sur la mise en œuvre<sup>11</sup>. Des rapports ont également été fournis par le Programme de ressources génétiques forestières pour l'Asie et le Pacifique (APFORGEN)<sup>12</sup> et le Programme européen pour les ressources génétiques forestières (EUFORGEN)<sup>13</sup>. En outre, Bioersity International<sup>14</sup>, l'Agenda international pour la conservation dans les jardins botaniques (BGCI)<sup>15</sup>, les Jardins botaniques royaux de Kew (RBG Kew)<sup>16</sup> et le Centre mondial d'agroforesterie<sup>17</sup> ont transmis des rapports<sup>18</sup>. Le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre donne des informations détaillées sur les progrès accomplis par les pays ayant communiqué leur rapport en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action mondial et met en lumière les contributions des réseaux régionaux et des organisations internationales. Il indique que des avancées ont été réalisées dans les quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. En outre, il confirme que les quatre domaines prioritaires restent très pertinents et que les efforts visant à les mettre en œuvre aux niveaux national, régional et mondial doivent être poursuivis et intensifiés. Compte tenu du nombre plus élevé de pays qui ont communiqué des informations, le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre dresse un panorama des progrès accomplis qui est plus complet que celui de la première édition, aux fins de laquelle seuls 44 pays avaient fourni des renseignements. Or, il convient de remarquer que les 73 pays ayant transmis des données pour le Deuxième Rapport sur la mise en œuvre représentent seulement 68 pour cent des pays qui ont déjà désigné un point focal national pour les ressources génétiques forestières et seulement 41 pour cent des 179 pays membres de la Commission.

### **Système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières**

6. En 2020, la FAO a lancé deux projets mondiaux sur les ressources génétiques forestières: un projet visant à renforcer les capacités techniques des points focaux nationaux en matière de collecte et de communication de données sur les ressources génétiques forestières et un autre projet consistant à appuyer l'élaboration d'un système mondial d'information sur ces ressources. Ces projets contribuent directement à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et en particulier de son domaine prioritaire 1.

7. Pendant la période considérée, la FAO a présenté aux points focaux nationaux et aux autres experts nationaux des informations concernant l'élaboration du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières. Le système d'information sera composé d'un

---

<sup>6</sup> CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 74.

<sup>7</sup> CGRFA-17/19/10.2/Inf.1.

<sup>8</sup> CGRFA-19/23/8.3/Inf.1.

<sup>9</sup> CGRFA-17/19/10.3, *annexe II*.

<sup>10</sup> CGRFA-19/23/8.2.

<sup>11</sup> Voir CGRFA-19/23/8.2, tableau 1.

<sup>12</sup> <http://www.apforgen.org/>.

<sup>13</sup> <http://www.euforgen.org/>.

<sup>14</sup> <https://alliancebioersityciat.org/>.

<sup>15</sup> <https://www.bgci.org/>.

<sup>16</sup> <https://www.kew.org/>.

<sup>17</sup> <https://www.worldagroforestry.org/>.

<sup>18</sup> Voir CGRFA-19/23/8.2, tableau 1.

site web public et d'une interface pour la communication de renseignements à laquelle seuls les points focaux nationaux auront accès et qui leur permettra de gérer les données.

- Sur le **site web public**, il sera possible de visualiser les données transmises sous forme de tableaux de bord et de cartes dynamiques. Des outils permettront aux utilisateurs de faire des recherches et d'afficher les données par pays, région, espèce ou indicateur. On pourra également télécharger des données et exporter des graphiques et tableaux récapitulatifs.
- Le questionnaire en ligne sera présenté dans la **partie du site dont l'accès sera restreint**, et sa visualisation sera améliorée par rapport à la plateforme OpenForis. Les points focaux nationaux pourront télécharger le questionnaire rempli et des données spécifiques aux espèces pour leur propre usage. Le site à accès restreint comprendra également une page résumant les informations par pays, ce qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des données communiquées, y compris la date et l'heure des précédentes transmissions. Dans la partie du site qui leur sera réservée, les points focaux nationaux pourront également proposer l'ajout de nouveaux noms d'espèces à la liste mondiale figurant dans le questionnaire en ligne.

8. De décembre 2021 à janvier 2022, la FAO a mené une enquête auprès des points focaux nationaux afin de savoir quelles seraient les fonctionnalités essentielles que devrait comporter l'interface utilisateur du système d'information. Des contributions de 37 points focaux nationaux ont été reçues. Dans leurs réponses, ceux-ci ont recommandé que le système d'information donne accès aux données communiquées précédemment, soit facile à utiliser et permette d'employer différents systèmes d'exploitation et navigateurs internet pour entrer les données.

9. Concernant le site web public, les points focaux nationaux ont recommandé que, à l'intention des non-spécialistes et des responsables des politiques, les données soient affichées et résumées de façon attrayante, sous la forme de tableaux, de graphiques, de tableaux de bord et de cartes. En outre, il a été suggéré que l'on puisse rechercher des données en fonction de différents critères, notamment les pays, les espèces et les indicateurs utilisés pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action mondial. La possibilité de télécharger ou d'imprimer les données communiquées et de transmettre des données hors ligne a également été mentionnée par plusieurs points focaux nationaux. Il a été souligné aussi qu'il faudrait que l'interface pour la communication des informations soit disponible en plusieurs langues. S'agissant d'autres utilisations éventuelles du nouveau système d'information, les points focaux nationaux ont recommandé de garder à l'esprit les exigences en matière de communication de renseignements dans le cadre des processus internationaux ayant trait aux ressources génétiques forestières, notamment la Convention sur la diversité biologique.

10. La FAO élabore actuellement un manuel de l'utilisateur qui explique la structure et les fonctionnalités du nouveau système d'information. Elle prévoit d'organiser en 2023, dans toutes les régions, des ateliers régionaux de formation en ligne à l'intention des points focaux nationaux. Ces ateliers donneront également l'occasion aux points focaux nationaux de vérifier si la migration des données qu'ils ont communiquées au moyen du système actuel vers le nouveau système s'est déroulée correctement.

#### **b) Conservation *in situ* et *ex situ* des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 2)**

11. La conservation *in situ* est le moyen privilégié pour conserver les ressources génétiques forestières, car elle permet aux arbres forestiers et aux autres plantes ligneuses de poursuivre leurs processus d'évolution et d'adaptation aux changements. La conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières est un complément nécessaire à la conservation *in situ*, en particulier lorsque l'effectif de la population est extrêmement faible dans le milieu naturel. Le Plan d'action mondial prend en compte le rôle important que jouent les zones protégées, les forêts faisant l'objet de mesures de gestion et les arbres situés sur les exploitations dans la conservation des ressources génétiques forestières. Au titre de son domaine prioritaire 2, il appelle à préserver la diversité génétique et les processus d'évolution de ces espèces en améliorant la mise en œuvre et l'harmonisation des mesures de conservation des ressources génétiques forestières, à la fois *in situ* et *ex situ*.

12. La FAO a apporté son appui à de nombreux pays de toutes les régions en vue de l'élaboration de projets nationaux de grande envergure visant à renforcer la conservation et la gestion durable des forêts, y compris la restauration des forêts et des paysages. Ces projets contribuent, directement ou indirectement, à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Bien qu'ils relèvent principalement du domaine prioritaire 3 (utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières), un certain nombre d'entre eux comprennent également des activités qui permettent d'améliorer la conservation *in situ* des ressources génétiques forestières. Le financement de projets nationaux d'une telle envergure est essentiellement assuré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat (FVC). Des informations détaillées concernant les projets sont données ci-dessous, au titre du domaine prioritaire 3 (voir II. c). Il n'existe actuellement aucun projet coordonné par la FAO portant particulièrement sur la conservation *ex situ* des ressources génétiques forestières. Cependant, l'Organisation continue à contribuer aux débats sur la question, tels que ceux qui se sont tenus dans le cadre d'un récent atelier sur les banques de gènes issus d'arbres organisé à Nairobi (Kenya) par le Centre de recherche forestière internationale – Centre mondial d'agroforesterie (CIFOR-ICRAF). Les participants ont évoqué les caractéristiques propres aux arbres et leurs répercussions sur la constitution de banques de gènes et la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes de la FAO<sup>19</sup> pour les collections de semences arboricoles et les collections arboricoles de terrain.

### **c) Utilisation durable, mise en valeur et gestion des ressources génétiques forestières (domaine prioritaire 3)**

13. La gestion durable des forêts vise à utiliser les forêts et les arbres en veillant au maintien dans le temps de leur capacité à fournir des produits ligneux et non ligneux, des avantages socioéconomiques et des services environnementaux. Il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources génétiques forestières et les considérations génétiques soient dûment prises en compte pour parvenir à une gestion véritablement durable des forêts, ainsi que pour assurer la conservation à long terme de la biodiversité forestière. Dans le cadre de son domaine prioritaire 3, le Plan d'action mondial vise à améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la gestion des ressources génétiques forestières afin de contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la diminution de la pauvreté.

14. Le portefeuille de projets de la FAO financés par le FEM et axés sur les forêts et les arbres a considérablement augmenté<sup>20</sup>. Il comprend le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts (volet «gestion durable des zones arides»), qui vise à appuyer les efforts entrepris pour éviter, réduire et inverser les processus de déforestation, de dégradation et de désertification dans 11 pays d'Afrique et d'Asie (Angola, Botswana, Burkina Faso, Kazakhstan, Kenya, Malawi, Mongolie, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe). Le Programme d'impact est devenu opérationnel en juin 2021. Il est dirigé par la FAO, en partenariat avec la Banque mondiale, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le FEM finance ce programme à hauteur de 104 millions d'USD environ. La plupart des pays partenaires prévoient de renforcer leurs systèmes nationaux d'approvisionnement en semences d'arbres, dans le cadre de projets nationaux. En outre, la FAO aide actuellement plusieurs autres pays<sup>21</sup> à mettre en œuvre des projets financés par le FEM qui ont pour objectif de renforcer la gestion durable des forêts ou la restauration des forêts et des paysages.

---

<sup>19</sup> FAO. 2014. *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Édition révisée. Rome. <https://www.fao.org/3/i3704f/i3704f.pdf>.

<sup>20</sup> De plus amples informations sur les projets du FEM dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gef/fr/>.

<sup>21</sup> Gestion intégrée des forêts et de la biodiversité au service du développement durable dans la chaîne de montagnes des Bibans en Algérie (2022-2027); Remise en état et développement durable intégré des paysages de production forestière de chênes-lièges en Algérie (2021-2025); Restauration des forêts et des paysages au service de la résilience des paysages et des moyens d'existence en République centrafricaine (2018-2023); Gestion durable des forêts à l'appui de la résilience des forêts face au changement climatique en Chine (2016-2023); Gestion durable des paysages de production ligneuse au service de la conservation de la biodiversité à Haïti

15. Le portefeuille des projets de la FAO financés par le FVC s'est également étoffé rapidement et comprend à présent des projets qui sont en cours et des propositions complètes de projets qui ont été approuvées dans 12 pays<sup>22</sup>, un accent particulier étant mis sur les forêts et les arbres. Les projets financés par le FVC sont consacrés à la lutte contre la déforestation et à l'atténuation du changement climatique grâce à la plantation d'arbres et à une meilleure gestion des forêts existantes. Ils comprennent souvent d'autres activités ayant trait aux forêts qui visent à améliorer les moyens d'existence des populations locales et à préserver la biodiversité forestière.

16. D'autres projets et programmes de la FAO ont également continué à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Au titre de l'initiative «Action contre la désertification»<sup>23</sup>, la FAO et ses partenaires s'emploient à renforcer les systèmes d'approvisionnement en semences d'arbres dans le cadre des efforts entrepris pour restaurer les forêts et les arbres au Burkina Faso, en Érythrée, en Éthiopie, aux Fidji, en Gambie, à Haïti, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Sénégal et au Soudan. En outre, le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages<sup>24</sup> a élargi ses activités et appuie actuellement des initiatives de restauration à grande échelle avec la participation de différents donateurs et partenaires dans 20 pays<sup>25</sup>. Les équipes de ces projets s'emploient également de plus en plus à chercher des moyens d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières et de régénérer des forêts génétiquement riches. De plus, par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique (PCT), la FAO met en œuvre un projet au Bénin visant à soutenir la production de semences d'espèces forestières indigènes ou introduites.

17. Une fois lancé, le nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières pourra également contribuer à l'élaboration de nouveaux projets du FEM, du FVC et du PCT puisqu'il mettra à disposition des données, par exemple sur les programmes qui concernent les semences d'arbres et la sélection, ainsi que sur les capacités en matière de production de semences de différentes espèces. Ces informations favoriseront également la mise en œuvre de projets en cours.

18. En 2022, la FAO a lancé un appel à propositions d'études de cas sur l'utilisation des biotechnologies agricoles pour répondre aux besoins des petits exploitants dans les pays en développement<sup>26</sup>. Plusieurs études de cas de différents secteurs, y compris celui des forêts, seront publiées en 2023.

#### **d) Politiques, institutions et renforcement des capacités (domaine prioritaire 4)**

19. Les politiques et cadres réglementaires nationaux relatifs aux ressources génétiques forestières sont souvent incomplets, inefficaces, voire inexistantes. Cette situation est due au fait que les ressources génétiques forestières sont généralement mal gérées et que leur importance est méconnue dans de nombreux pays. Le Plan d'action mondial appelle à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières et souligne l'importance de la sensibilisation et du renforcement des

---

(2022-2028); Adaptation intelligente des paysages forestiers dans les zones montagneuses du Liban (2016-2023); Inverser les processus de déforestation et de dégradation dans les forêts de *Pinus gerardiana* à haute valeur de conservation au Pakistan (2018-2024); Améliorer la biodiversité, les flux écosystémiques et les stocks de carbone au moyen de la gestion durable des forêts et de la remise en état des terres forestières dégradées aux Philippines (2021-2025); Restauration des paysages au service des fonctions écosystémiques et de l'atténuation du changement climatique en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (2018-2024); Approche axée sur les paysages en matière de restauration des forêts fluviales, de conservation de la biodiversité et d'amélioration des moyens d'existence au Soudan (2022-2024); Gestion intégrée des paysages sur les terres boisées arides de type miombo en République-Unie de Tanzanie (2021-2027); Renforcement de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des paysages forestiers dans la région du mont Ida, en Türkiye (2022-2027); Gestion durable des forêts dans les zones de montagne et les vallées en Ouzbékistan (2018-2025).  
<sup>22</sup> Argentine, Arménie, Chili, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Guatemala, Kirghizistan, Népal, Paraguay et Soudan. De plus amples informations sur les projets du FVC dirigés par la FAO sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/gcf/fr>.

<sup>23</sup> <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

<sup>24</sup> <http://www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/fr/>.

<sup>25</sup> Burkina Faso, Cambodge, Fidji, Guatemala, Guinée, Kenya, Liban, Malawi, Maroc, Niger, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu.

<sup>26</sup> <https://www.fao.org/research-extension-systems/resources/detail/fr/c/1492888/>.

capacités à tous les niveaux. Le Plan d'action mondial prend en compte, par ailleurs, la nécessité de renforcer la collaboration régionale et internationale et de mobiliser les ressources nécessaires, y compris les financements, aux fins de la conservation, de l'utilisation durable et de la mise en valeur des ressources génétiques forestières. La Commission, à sa 18<sup>e</sup> session ordinaire, a demandé à la FAO de poursuivre ses efforts visant à faire mieux connaître le Plan d'action mondial aux quatre coins du globe et à sensibiliser la communauté internationale à l'importance des ressources génétiques forestières<sup>27</sup>.

20. Pendant la période considérée, la FAO a continué à collaborer avec les réseaux régionaux sur les ressources génétiques forestières. Elle prévoit également de consolider le rôle de ces réseaux dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Elle a également continué de collaborer avec ses partenaires internationaux, en particulier avec Bioversity International, BGCI, RBG Kew et le Centre mondial d'agroforesterie.

21. Lors du XV<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, qui s'est tenu à Séoul (République de Corée) du 2 au 6 mai 2022, la FAO, Bioversity International et le Centre mondial d'agroforesterie ont organisé une séance sur le rôle des ressources génétiques forestières et de la gestion intégrée des organismes nuisibles et des maladies dans la préservation de la santé et de la résilience des forêts. L'objectif de la séance était de sensibiliser les responsables des politiques et les professionnels à l'importance des ressources génétiques forestières et de la gestion intégrée des organismes nuisibles et des maladies dans le contexte de la gestion des forêts, de la conservation de la biodiversité ainsi que de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. L'enregistrement de la séance est disponible sur le site web de la FAO<sup>28</sup>.

22. En octobre 2022, le Comité des forêts de la FAO, à sa 26<sup>e</sup> session, a examiné le projet de Plan d'action 2024-2027 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture<sup>29</sup>. Il a recommandé que l'Organisation prenne également en compte, lors de la mise au point définitive du Plan d'action, les éléments nouveaux qui se feront jour dans le cadre de la Commission et de son Groupe de travail sur les ressources génétiques forestières<sup>30</sup>. À la suite d'une demande formulée par le Comité, à sa 25<sup>e</sup> session<sup>31</sup>, la FAO a également publié en 2022, en collaboration avec le CIFOR, une étude sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur des forêts<sup>32</sup>. L'étude présente une analyse des progrès accomplis quant à l'intégration d'aspects liés à la biodiversité dans les politiques et les pratiques de gestion forestières et souligne l'importance de la gestion des ressources génétiques forestières.

23. Par ailleurs, dans le contexte des activités du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, la FAO a examiné, en collaboration avec l'UICN et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les activités de l'Initiative pour la restauration<sup>33</sup>. L'examen montre que les projets nationaux menés dans le cadre de l'Initiative ont créé une forte demande de semences d'arbres et que l'importance des ressources génétiques forestières est de plus en plus prise en compte dans les projets. La nécessité de veiller à une bonne gestion des ressources génétiques forestières est également étayée par une étude de la FAO publiée en 2021<sup>34</sup>, qui porte sur la mise en œuvre de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Les principaux enjeux recensés dans l'étude sont l'approvisionnement insuffisant en semences d'arbres pour la restauration et les problèmes liés à la diversité génétique des semences utilisées.

<sup>27</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 63.

<sup>28</sup> <https://www.fao.org/event/world-forestry-congress/wfc-programme/sub-theme-sessions/sub-theme-2/fr>.

<sup>29</sup> COFO/2022/6.2, annexe 2.

<sup>30</sup> COFO/2022/REP, paragraphe 22, alinéa e.

<sup>31</sup> COFO/2020/REP, paragraphe 17, alinéa b.

<sup>32</sup> Harrison, R. D., Shono, K., Gitz, V., Meybeck, A., Hofer, T., et Wertz-Kanounnikoff, S. 2022. *Mainstreaming biodiversity in forestry*. Étude FAO: Forêts, n° 188. Rome, FAO et Bogor (Indonésie), CIFOR. <https://doi.org/10.4060/cc2229en>.

<sup>33</sup> UICN, FAO et PNUE. 2022. *L'Initiative pour la restauration: revue annuelle 2021*. Rome. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CC2051FR>.

<sup>34</sup> Mansourian, S., et Berrahmouni, N. 2021. *Examen de l'état de la restauration des forêts et des paysages en Afrique*. Accra. FAO et Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CB6111FR>.

24. Comme demandé par la Commission<sup>35</sup>, la FAO a mis à jour les *Directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières*, en y ajoutant des exemples d'approches tirés des rapports nationaux envoyés à l'Organisation en vue de l'élaboration du Deuxième Rapport. La publication sera mise à disposition sur le site web de la FAO<sup>36</sup>.

### III. EXAMEN DU PLAN D'ACTION MONDIAL

25. Le Plan d'action mondial, adopté par la Conférence de la FAO en 2013, est un document à évolution continue qui peut être mis à jour en fonction de la suite que la Commission décide de donner<sup>37</sup>. Il s'agit d'un instrument de politique générale d'application volontaire et non contraignant, qui a été mis au point sur la base des priorités stratégiques définies par la Commission dans le cadre des suites données aux conclusions de la première évaluation mondiale des ressources génétiques forestières<sup>38</sup>. Le Programme de travail pluriannuel de la Commission prévoit que le Plan d'action mondial sera examiné par la Commission à sa 20<sup>e</sup> session ordinaire.

26. La Commission souhaitera donc peut-être réfléchir à la manière dont l'examen du Plan d'action mondial devrait être conduit. Cet examen pourrait être mené en deux étapes. Premièrement, les membres de la Commission et les parties prenantes pourraient examiner les conclusions du Deuxième Rapport et toute autre information pertinente, dans le but de définir de nouveaux domaines prioritaires ou de déterminer quels domaines prioritaires existants devraient être modifiés. Deuxièmement, la Commission et son Groupe de travail pourraient se pencher sur les documents remis par les membres de la Commission et les parties prenantes, tels que rassemblés par le secrétariat.

27. À sa 7<sup>e</sup> session, le Groupe de travail a recommandé que le Plan d'action mondial soit réexaminé et, s'il apparaît nécessaire et justifié de le faire, révisé à la lumière des conclusions du Deuxième Rapport<sup>39</sup>. Par ailleurs, il a recommandé que les membres de la Commission et les points focaux nationaux soient consultés immédiatement après la publication du Deuxième Rapport au sujet de la nécessité de réviser le Plan d'action mondial. Il a également recommandé que la FAO élabore, sur la base des conclusions de la consultation écrite, un projet de Plan d'action mondial révisé ou tout autre document qu'elle jugera utile de rédiger, et le soumette au Groupe de travail, à sa 8<sup>e</sup> session, ainsi qu'à la Commission, à sa 20<sup>e</sup> session ordinaire, afin qu'ils l'examinent. En outre, le Groupe de travail a recommandé que la Commission encourage les donateurs à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de sa Stratégie de financement<sup>40</sup>.

28. Il faut garder à l'esprit que la Commission souhaitera peut-être envisager aussi d'autres possibilités que la modification du Plan d'action mondial pour donner suite aux conclusions du Deuxième Rapport. S'il est décidé de modifier le Plan d'action mondial, il faudra également prendre en compte les conséquences de ce changement sur le suivi de sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les cibles, les indicateurs et les moyens de vérification adoptés par la Commission. Ainsi, l'examen du Plan d'action mondial pourrait déboucher sur l'élaboration d'un document autonome qui mettrait en avant ou en retrait certaines priorités stratégiques ou certains domaines prioritaires du Plan d'action mondial ou définirait des priorités stratégiques ou des domaines prioritaires supplémentaires.

29. À sa 20<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission pourrait alors examiner et parachever le Plan d'action mondial actualisé ou tout autre document qui pourrait avoir été produit dans le cadre du processus d'examen, et le transmettre, le cas échéant, à la Conférence de la FAO pour approbation ou adoption.

---

<sup>35</sup> CGRFA-18/21/Report, paragraphe 63.

<sup>36</sup> <https://www.fao.org/forest-genetic-resources/fr/>.

<sup>37</sup> FAO. 2014. *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières*. Rome, paragraphe 7.

<sup>38</sup> FAO. 2014. *The State of the World's Forest Genetic Resources*. Rome. <https://www.fao.org/3/i3825e/i3825e.pdf>.

<sup>39</sup> CGRFA-19/23/8.1, paragraphe 15.

<sup>40</sup> CGRFA-19/23/8.1, paragraphe 16.



**IV. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER**

30. La Commission souhaitera peut-être:

- i) prendre note des activités que la FAO a entreprises depuis la dernière session de la Commission en vue d'appuyer, en collaboration avec ses partenaires, la mise en œuvre du Plan d'action mondial, et recommander que l'Organisation continue de soutenir les pays dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- ii) se féliciter de l'élaboration, par la FAO, du nouveau système mondial d'information sur les ressources génétiques forestières, en accord avec la Politique de la FAO relative à la protection des données;
- iii) inviter les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, en tenant compte, le cas échéant, des conclusions du Deuxième Rapport sur la mise en œuvre;
- iv) inviter les pays à continuer de suivre la situation des ressources génétiques forestières et la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- v) demander au secrétariat de consulter les membres de la Commission et les points focaux nationaux, juste après la publication du Deuxième Rapport, quant à la nécessité de réviser le Plan d'action mondial;
- vi) recommander que la FAO élabore, en tenant compte des conclusions de la consultation écrite, un projet de Plan d'action mondial révisé ou tout autre document qu'elle jugera utile de rédiger, et le soumette au Groupe de travail, à sa 8<sup>e</sup> session, ainsi qu'à la Commission, à sa 20<sup>e</sup> session ordinaire, afin qu'ils l'examinent;
- vii) encourager les donateurs à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de sa Stratégie de financement.